## PROCUREURS:

- 1. Bill relatif à leur admission dans le Haut-Canada (de M. M. C. Cameron), 149.
- 2. Bill pour amender, etc., (de M. J. H. Cameron), 170. Passé, 242. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic. ch. 21.)

PROHIBITION ET MANDAMUS:—Bill, 32. Renvoyé à un comité, 55. Rapporté, 124. Passé, 241. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic., ch. 18.)

Propriété et Fidéicommis :-Bill, 211.

PUNITION DES OFFENSES MINEURES: Bill; Du Conseil, 177. Lu, 179.

## QUEBEC (CITE):

- 1. Pétition du maire, etc., demandant un acte pour refondre et amender les actes d'incorporation de la cité, 26. Avis, 47, Bill, 90. Renvoyé à un comité, 220.
- 2. Pétition contre, 90.—Do., et demandant une commission remplaçant la corporation, 166, 194, 223, 249. Renvoyées au comité chargé d'examiner le Bill, 220.
  - 3. Pétition des charretiers, demandant des amendements au Bill précédent, 175. Caisse d'Economie Notre-Dame:—Voir Documents, 59.
  - 4. Caisse d'Economie de St. Roch: Pétition demandant une enquête, 90. Bill, 91.
  - 5. Asile des Orphelines Protestantes :- Demande d'aide, 51.
  - 6. Asile Finlay: Demande d'aide, 101.
  - 7. Asile du Bon Pasteur:—Demande d'aide, 25. Lycée:
- 8. Pétition demandant des amendements à son acte d'incorporation, 161. Avis, 169. Bill, 170. Renvoyé à un comité, 221. Rapporté, 224. En comité général, 234. Passé, 235. Par le Conseil, 252. S. R., 256. (28 Vic., ch. 49.)
  - 9. Pétition demandant une dotation permanente, 154.
  - 10. Hospice St. Joseph de la Maternité: Demande d'aide, 57.
  - 11. Asile des orphelins:—Demande d'aide, 51.

    Cour du Recorder:
  - 300.000
  - 12. Pétition y relative, 25. Bill, 77. Renvoyé à un comité, 220
  - 13. Pétition contre, 166.
- 14. Chemin de fer urbain:—Demande d'une charte, 189. Avis, 196. Bill du Conseil, 190. Renvoyé à un comité, 197. Rapporté, 210. Passé, 214, 231. S. R., 256. (28 Vic., ch. 39.)

Maison de la Trinité:-Voir Documents 49.

Aqueduc:

- 15. Pétition y relative, 25. Avis, 47. Bill, 90. Renvoyé à un comité, 156.
- 16. Pétitions demandant que l'administration de l'aqueduc soit confiée à trois commissaires, 130, 166.